

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 8 juin 2017

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 6, 7 et 8 juin 2017

2017 DAC 251 Convention de prêt d'une œuvre d'art entre la Ville de Paris et la Ville de Montréal.
Autorisation donnée à Mme la Maire de Paris de signer la convention avec la Ville de Montréal.

MM. Bruno JULLIARD et Patrick KLUGMAN, rapporteurs.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2122-21 1° et L. 2511-2 ;

Vu le projet de délibération, en date du 23 mai 2017, par lequel Mme la Maire de Paris lui demande l'autorisation de signer la convention de prêt d'une œuvre d'art entre la Ville de Paris et la Ville de Montréal ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 2e Commission, et par M. Patrick KLUGMAN, au nom de la 7e Commission,

Délibère :

Mme la Maire de Paris est autorisée à signer la convention de prêt entre la Ville de Paris et la Ville de Montréal définissant les modalités d'installation de l'œuvre Les touristes d'Elisabeth Buffoli à Montréal.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO